

MÉMENTO SUR LES JOURS FÉRIÉS LÉGAUX 2023 ET LEUR RÉCUPÉRATION

Jours fériés légaux 2023

Dimanche le 1^{er} janvier 2023, Nouvel An

Lundi le 10 avril 2023, Lundi de Pâques

Lundi le 1^{er} mai 2023, Fête du Travail

Mardi 9 mai 2023, Journée de l'Europe

Jeudi le 18 mai 2023, Ascension

Lundi le 29 mai 2023, Lundi de Pentecôte

Vendredi le 23 juin 2023, Fête Nationale

Mardi le 15 août 2023, Assomption

Mercredi le 1^{er} novembre 2023, Toussaint

Lundi le 25 décembre 2023, Noël

Mardi le 26 décembre 2023, St Etienne

Les règles relatives aux jours fériés légaux sont précisées à l'**Article 9. Organisation du temps de travail, A.2. La durée de travail semi-nette annuelle**, dernier alinéa, de la convention collective de travail pour les salariés du secteur d'aide et de soins et du secteur social, qui stipule :

Les parties signataires conviennent que les jours fériés légaux tombant sur un samedi ou un dimanche seront convertis en jours de congé compensatoire. La procédure de demande et d'octroi est identique à celle en matière de congé de récréation.

En 2023, 1 jour férié légal tombe sur un dimanche : le ***dimanche 1^{er} janvier 2023, Nouvel An.***

Octobre 2022